

Tarifs "PASS Autocar" Usagers Lignes Régulières

En application de la délibération 2017 DVD 69-2 du Conseil de Paris en date des 25, 26 et 27 septembre 2017, les tarifs du « PASS Autocar » Abonné sont fixés comme suit, à partir du 1er mai 2022.

produits	Euro 6	Electrique, GNV, GNL
Accès 45 min ⁽¹⁾	10	8
Abonnement ⁽²⁾	40 UA / an / véhicule	
Perte de ticket en parc fermé	440 UA	

(1) Comprend l'accès à la gare routière, en cas de dépassement, application en sus des forfaits de la grille tarifaire "Usagers Abonnés"

(2) Carte d'identification dématérialisée ou émetteur inclus

Montant d'1 Unité Autocar (1UA) en fonction du volume acheté	
de 200 à 5000 unités	1,20 €
de 5001 à 10000 unités	1,14 €
de 10001 à 15000 unités	1,08 €
de 15001 à 20000 unités	1,02 €
de 20001 à 25000 unités	0,96 €
de 25001 et plus	0,90 €

Le défaut de paiement ou paiement partiel de la redevance de stationnement d'un véhicule de catégorie M2 ou M3, replace l'usager contrevenant à un statut non préférentiel de visiteur occasionnel et l'expose à l'application d'un forfait de post-stationnement dont le montant correspond au Forfait de Post Stationnement « car » (FPS «car») fixé ci-dessus, ce toutes zones.